

## Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal

# Badaroux

LUNDI 24 OCTOBRE 2016  
18 H30

Sous la présidence de Régis TURC, Maire.

### Etaient présents :

Monsieur Régis TURC, Madame Laurence BALESTRI, Monsieur Gilles BRAJON, Monsieur André BARBAUX, Monsieur Christophe CAYROCHE, Monsieur Benoît VALARIER, Madame Marion CHANEAC, Madame Christelle FIRMIN, Madame Isabelle LAURAIRE, Monsieur Jean SABATIER, Madame Katia TONDUT, Madame Corinne TRANCHAT

A donné pouvoir : Monsieur Noé LAURENCOT à Monsieur Régis TURC,

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Laurence BALESTRI a été désignée secrétaire de séance.

## Points à l'ordre du jour

- Compte-rendu de la séance du 13 septembre 2016

Il est approuvé à l'unanimité.

- Création d'un poste de rédacteur à temps non complet

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 30 Mars 2015,  
Considérant la nécessité de créer un emploi permanent de rédacteur territorial à temps non-complet (17 heures 30 minutes hebdomadaires), pour exercer les fonctions de secrétaire général de mairie, en raison des besoins accrus du service administratif et d'encadrement, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la proposition de M. le Maire de créer ce poste de rédacteur à temps non complet (17.5/35<sup>ème</sup>) à compter du 1<sup>er</sup> Novembre 2016.

- Modification du périmètre de la Communauté de Communes Cœur de Lozère  
Adhésion de la commune de Barjac

Le SDCI de la Lozère prévoit la modification du périmètre de la Communauté de Communes Cœur de Lozère avec l'extension aux communes de Barjac, Balsièges et Saint Bauzile. Dans le cadre de la procédure de droit commun, la commune de Badaroux, après en avoir délibéré, se prononce favorablement sur la demande d'adhésion de la commune de Barjac à la Communauté de Communes Cœur de Lozère au 31 décembre 2016, en application des dispositions de l'article L 5211-18 du CGCT.

- **Convention avec l'ONF autorisant l'utilisation de l'eau de la source de Fontbonne pour l'alimentation des fontaines et jardins de Nojaret**

La convention avec l'ONF lui permettant d'utiliser l'eau de la source de Fontbonne pour l'alimentation des fontaines et jardins de Nojaret arrivant à expiration au 31 décembre 2016, le Conseil Municipal décide de renouveler cette convention à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 pour une durée de 9 ans.

- **Contrats de ruralité**

Les contrats de ruralité proposés par le Ministère de l'Aménagement du territoire, de la Ruralité et des Collectivités territoriales ont été expliqués : ils concernent 6 volets (la revitalisation des bourgs centres, l'attractivité du territoire, les mobilités, la transition écologique, la cohésion sociale, l'accès aux services et aux soins) et permettront le développement des mesures des comités interministériels aux ruralités.

- **Revitalisation des Centres Bourgs**

Suite à l'intervention de Mme Marina FOULQUIE de l'Association Terres de Vie en Lozère concernant la 3<sup>ème</sup> et dernière expérimentation de revitalisation des centres bourgs, notre commune est en attente de la sélection, suite à l'envoi de la lettre de candidature de notre commune.

- **Avenant 2016 au contrat territorial Cœur de Lozère**

Le Conseil Municipal a approuvé l'avenant 2016 au contrat territorial 2015-2017 initial pour le territoire Cœur de Lozère signé avec le Conseil Départemental.

- **Avis concernant la consultation ARS Occitanie pour la définition des territoires à démocratie sanitaire**

Après le renouvellement de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie, de futurs Conseils Territoriaux de santé vont être mis en place au plus tard au 1<sup>er</sup> janvier 2017. Une consultation est lancée par l'ARS pour définir le périmètre géographique de ces nouvelles instances de démocratie sanitaire. Le Conseil Municipal a émis un avis favorable pour le découpage en 13 territoires de démocratie sanitaire.

## Questions diverses

- En vue de l'obligation, pour les collectivités, de ne plus employer de désherbants à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017, le Syndicat Mixte Lot Dourdou organise des journées de sensibilisation aux méthodes alternatives de désherbage, destinées aux collectivités, auxquelles nos employés ont participé.
- Les travaux à la salle de la Biogue sont en cours.

Le Maire,

Régis TURC